



19.06.2008 – 14:30 Uhr

Campagne de prévention du Cipi "Foudre et tonnerre": Comment se protéger dans une maison qui n'est pas équipée d'un paratonnerre?

Berne (ots) -

Les paratonnerres sont les meilleures protections pour les bâtiments, pourtant, en Suisse, les bâtiments d'habitation n'ont pas l'obligation d'être équipés d'une telle installation.

Comment se protéger dans un bâtiment qui n'est pas doté d'un tel système de protection? Le centre d'information pour la prévention d'incendies Cipi informe.

La foudre frappe plus de 200'000 fois pendant les mois d'orages en Suisse. Les conséquences sont plus de 10'000 cas des sinistres par an. Avec un pourcentage de 40% la foudre est la cause principale des incendies. Comment se protéger dans un bâtiment qui n'est pas doté d'un tel système de protection?

- Dans un bâtiment sans paratonnerre, se placer au centre d'une pièce est le plus sûr en cas d'orage.
- En cas de tonnerre et de foudre, renoncer à prendre un bain et à se doucher.
- Eviter tout contact avec les canalisations d'eau, de gaz, les installations électroniques ou les câbles d'antenne.
- Les conversations téléphoniques passées depuis un appareil fixe peuvent également être dangereuses.
- Les appareils sensibles tels que les téléviseurs, radios ou ordinateurs peuvent être protégés contre les conséquences d'un impact de foudre si les fiches sont retirées des prises.
- Même lorsqu'une maison ne dispose pas d'un paratonnerre, il est recommandé d'installer une protection contre les surtensions. L'installation peu onéreuse peut être réalisée dans l'appartement.
- Les bâtiments dotés d'un système paratonnerre, les voitures, les wagons de train ou les caravanes constituent les meilleures protections en cas d'orage.

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Tél.: +41/41/727'76'77

e-mail: media@bfb-cipi.ch

Internet: <http://www.bfb-cipi.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100564283> abgerufen werden.